



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 39

Mercredi 29 octobre 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Assemblée communale

L'assemblée communale aura lieu le mercredi 3 décembre 2025 à 20h à l'abri.

Ordre du jour:

1. Budget 2026 - accepter le budget 2026
2. Avenir de l'école - informations sur les mesures en cours
3. Bâtiments communaux - informations sur les projets à venir
4. Informations des dicastères et divers

Champoz, le 29 octobre 2025

Le Conseil Communal

Prélèvement d'échantillons du 15 octobre 2025.

Les résultats du prélèvement d'échantillons du Laboratoire cantonal, au réseau de distribution, école, toilette lavabo ainsi que le réseau des fontaines, fontaine fond du village à Champoz prélevés par M. Gerber, contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est en règle au regard des critères mentionnés dans le rapport d'analyse.

Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règles.

Champoz, le 24.10.2025

Le Conseil communal



Corcelles

Votation fédérale du 30 novembre 2025

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M^{me} Jordi Fabienne
Secrétaire: M^{me} Muster Vanessa

Membres: M. Gyger Matthieu (dès 11h)
M^{me} Minder Céline et
M. Kloetzli Cédric (dès 12h)
Suppléants: M. Sautebin Jean- Louis
M. Zellweger Alain

Corcelles, le 23 octobre 2025

Le Conseil communal



Court

Commune bourgeoise de Court

Assemblée bourgeoise

Mardi 2 décembre 2025 à 20 heures
au Centre Communal, 2^e étage

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budget 2026
3. Divers

Dépôt du procès-verbal:

Le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 2 décembre 2025 sera déposé publiquement durant 15 jours, dès le 17 décembre 2025, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture habituelles.

Court, le 29 octobre 2025

Bourgeoisie de Court, Conseil de bourgeoisie

Élections tacites

Élections municipales 2025

Lorsque le nombre de candidats se trouve être égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élus tacitement tous les candidats conformément aux articles 42 et 52 du règlement concernant les élections et votations aux urnes de la commune de Court.

Etant donné que le nombre de candidats pour les fonctions de Président-e de l'Assemblée municipale, Vice-Président-e de l'Assemblée municipale, Secrétaire de l'Assemblée municipale, Secrétaire suppléant-e de l'Assemblée municipale, Maire, membres du Conseil municipal et membres de la commission scolaire se trouve égal au nombre de sièges à pourvoir, le Conseil municipal proclame élu-e-s tacitement:

André Gossin (sortant), 1958, avocat, Liste libre, à la fonction de Président de l'Assemblée municipale

Laura Chatelain (nouvelle), 1995, ingénieure agronome, Sans parti, à la fonction de Vice-Présidente de l'Assemblée municipale

Lucien Schnegg (sortant), 1982, policier, Sans parti, à la fonction de Secrétaire de l'Assemblée municipale

Marika Sabatini (sortante), 1976, procureure des mineurs, Sans parti, à la fonction de Secrétaire suppléante de l'Assemblée municipale

Nathalie Schranz (sortante), 1983, administratrice des finances, Sans parti, à la fonction de Maire

Anne Freudiger (sortante), 1967, responsable d'entreprise, Sans parti, à la fonction de membre du Conseil municipal

Tatiana Schaller (sortante), 1986, responsable RH, Sans parti, à la fonction de membre du Conseil municipal

Fabien Monnier (nouveau), 1972, décolleteur, Sans parti, à la fonction de membre du Conseil municipal

Abimaël Quaranta (nouveau), 1998, décolleteur, Sans parti, à la fonction de membre du Conseil municipal

Bernard Leuenberger (sortant), 1962, agriculteur, UDC, à la fonction de membre du Conseil municipal

André Steiner (sortant), 1959, retraité, Alliances libres, à la fonction de membre du Conseil municipal

Julie Rossé (sortante), 1997, éducatrice, Sans parti, à la fonction de membre de la commission scolaire

Annelise Gerber-Lardon (nouvelle), 1977, représentante, Sans parti, à la fonction de membre de la commission scolaire

Annika Lörtscher (nouvelle), 1987, libraire, Sans parti, à la fonction de membre de la commission scolaire

Arnaud Schnegg (sortant), 1986, ingénieur HES, Sans parti, à la fonction de membre de la commission scolaire

Lucien Schnegg (sortant), 1982, policier, Sans parti, à la fonction de membre de la commission scolaire

Daniela Allemann (sortante), 1978, responsable formation, UDC, à la fonction de membre de la commission scolaire

En vertu de l'article 67a de la Loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA; RSB 155.21) et de l'article 20 du règlement concernant les élections et les votations aux urnes de la commune de Court, les présentes élections peuvent faire l'objet d'un recours en matière communale auprès de la Préfecture du Jura bernois (Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary). Le délai de recours en matière électorale est de 10 jours à compter de la présente publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

Court, le 29 octobre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémises

Avis de construction

Requérant: M. Cédric Minder, Sur Coaras 103, 2747 Corcelles.

Auteur du projet: GF Réalisations, M. Florent Greder, Grand-Rue 37, 2746 Crémises.

Emplacement: parcelles N^{os} 85, 731 et 749, au lieu-dit: «Route de Corcelles 119», commune de Crémises.

Projet: mise en conformité de la conduite des eaux usées initialement raccordée au ruisseau

«Le Gaibiat» au collecteur intercommunal et suppression de l'ancienne conduite.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : agricole et route (cantonale).

Objet protégé : zone riveraine.

Dérogations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 octobre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérantes : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg et Salt Mobile SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement : parcelle N° 542, au lieu-dit: «Marais des Vaivres 84», commune de Crémines.

Projet : modification d'un site de téléphonie mobile avec démolition et reconstruction du mât et pose de nouvelles antennes pour le compte de Swisscom (Suisse) SA (CREM) et Salt Mobile SA (BE_0379A) pour fournir des services 4G et 5G.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 octobre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Jeu 4 décembre 2025 à 19 h 30,
salle 2 de la halle de gymnastique de Crémines

Ordre du jour:

1. Budget 2026 du Syndicat scolaire du Grand Val (décision).
2. Modification du règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val, art. 10 concernant la composition de la commission scolaire (décision).
3. Règlement relatif à l'école à journée continue du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
4. Crédit d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val de chf 180'000.- pour l'équipement (mobilier + matériel) des nouvelles salles de classe et d'une salle de biologie pour le Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).

5. Voter les crédits d'engagement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val pour différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
6. Budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val (décision).
7. Règlement concernant l'utilisation des outils informatiques (décision).
8. Ordonnance 2026 sur les taxes eaux usées (information).
9. Crédit d'engagement pour la dépense périodique concernant l'engagement d'un apprenti (décision).
10. Budget 2026 de la Commune mixte de Crémines (décision).
11. Décompte final – Benne à verre (information).
12. Plan financier 2024 à 2029 (information).
13. Divers.

Dès le 30 octobre 2025, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Budget 2026 du Syndicat scolaire du Grand Val
- Projet de modification de l'art. 10 du Règlement d'organisation du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Règlement relatif à l'école à journée continue du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Budget 2026 du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Liste des crédits d'engagement pour les différentes dépenses périodiques nécessaires au fonctionnement du Syndicat scolaire élargi du Grand Val
- Règlement concernant l'utilisation des outils informatiques
- Crédit d'engagement pour la dépense périodique concernant l'engagement d'un apprenti
- Budget 2026 de la Commune mixte de Crémines
- Ordonnance 2026 sur les taxes eaux usées

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 29 octobre 2025

Le Conseil communal



Grandval

Corvées communales 2025

Nous rappelons aux personnes concernées que le décompte des heures de corvées doit être arrêté au 31 octobre 2025 et être remis soit au responsable du dicastère soit au secrétariat jusqu'au 15 novembre 2025.

Grandval, le 1^{er} octobre 2025

Le Conseil municipal



Loveresse

Fenêtres de l'Avent - Loveresse s'amuse

Chaque jour du 1^{er} au 23 décembre dès 18 h à 20 h, un habitant de Loveresse décorera et illuminera sa fenêtre.

Les participants proposeront l'animation de leur choix: uniquement l'éclairage ou la décoration, un apéro, une collation chaude, ... tout est envisageable.

Inscrivez-vous en ligne sur

ls-a.reservio.com/booking ou au 076 388 82 77.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 novembre 2025. Le calendrier avec le nom et l'adresse des participants sera partagé sur flyer au village, publié sur le site internet de la commune et affiché sur la vitrine de la commune et également sur la page:

Instagram: loveresse_s_amuse

Facebook: Loveresse s'amuse.

Loveresse, le 17 octobre 2025

Conseil communal

Votations communales par les urnes du dimanche 30 novembre 2025

En raison de la volonté des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, engagées dans un processus de fusion, de solliciter les ayants droit au vote par les urnes et que la Préfecture a donné son accord à cette requête, les Autorités ont décidé de profiter des votations populaires du 30 novembre 2025 pour soumettre à la population l'objet suivant:

1. Acceptez-vous la fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules

Information: Le règlement de fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, le règlement concernant les élections et les votations aux urnes pour la commune mixte de Clairval, le règlement d'organisation (RO) pour la commune mixte de Clairval et le contrat de fusion pour «Commune mixte de Loveresse - Commune municipale de Reconvilier - Commune mixte de Saules», sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les 30 jours qui précèdent la votation.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut venir consulter les documents aux guichets de l'administration communale durant les heures d'ouverture.

Ils peuvent également être consultés sur le site internet avenir-lrs.ch.

Recours: Ces votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA).

Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux art. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Loveresse, le 27 octobre 2025

Conseil communal



Moutier

Avis de construction

Requérante : Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet : Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement : parcelle N° 2951, au lieu-dit: «Rue de l'Est 33a», commune de Moutier.

Projet : demande après coup pour le remplacement d'antennes adaptatives sur mât existant avec facteur de correction pour les technologies 3G, 4G et 5G pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / MTIE.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 29 octobre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

La Municipalité met au concours le poste suivant:

Un/e éducateur/trice de l'enfance, assistant/e socioéducatif/ive ou titre jugé équivalent pour un poste de remplaçant/e titulaire à 60 % + contrat de remplaçant/e sur appel, au Centre de l'enfance et à l'Ecole à journée continue.

Les informations détaillées de ce poste sont disponibles sur le site internet: www.moutier.ch.

Délai de réception des postulations, par courriel uniquement, (si possible un seul fichier PDF groupant l'ensemble des documents) à chancellerie@moutier.ch: **Vendredi 7 novembre 2025.**

Moutier, le 21 octobre 2025

Conseil municipal



Perrefitte

Communication du Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

Cher habitantes et habitants,

Le Conseil municipal souhaite une nouvelle fois profiter de la période de l'Avent pour embellir et égayer notre commune.

Les fenêtres de l'Avent auront à nouveau lieu durant le mois de décembre 2025.

Les personnes souhaitant participer d'une manière ou d'une autre, sont priées de communiquer au secrétariat municipal par téléphone ou par email (032 493 22 74 ou secretariat@perrefitte.ch) jusqu'au 20 novembre 2025 à 10h au plus tard leur nom, prénom, adresse et date choisie pour décorer leur fenêtre. Les premiers annoncés seront assurés de se voir attribuer le jour choisi.

Au plaisir de fêter avec vous et de partager un moment convivial durant cette période.

Perrefitte, le 22 octobre 2025

Le Conseil municipal



Petit-Val

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2025

Le procès-verbal est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours dès la présente publication, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 29 octobre 2025

Conseil communal

Invitation - soirée « Mobilité partagée »

Le Conseil communal vous invite à une soirée d'information sur la mobilité partagée, le **mercredi 5 novembre à 20 heures à la salle Plaine Fin 17c à Sornetan.**

Offre déjà bien connue en région urbaine, la mobilité partagée commence également à se développer à la campagne.

M. Nicolay de l'Académie de la mobilité SA, une société du TCS, viendra présenter les moyens actuels et les possibilités dans les régions un peu plus isolées.

Souboz, le 1^{er} octobre 2025

Conseil communal

Cinéma itinérant Roadmovie

Vous êtes cordialement invités à venir assister à la projection du film « Les courageux » le **mardi 4 novembre à 19h30 à la salle Plaine Fin 17c à Sornetan.** Le film est déconseillé au moins de 12 ans. Ciné-bar dès 19h en présence exceptionnelle de la réalisatrice. Entrée libre, collecte en faveur de Roadmovie.

Souboz, le 1^{er} octobre 2025

Conseil communal

Petit-Val

Assemblée ordinaire de la paroisse de Sornetan, le mercredi 3 décembre 2025 à 19h30, salle de paroisse

Ordre du jour

1. Salutations et méditation
2. Nomination de scrutateur
3. Approbation du PV 4 juin 2025
4. Budget 2026
5. Informations sur la vie paroisse
6. Informations sur le PAR8
7. Divers et imprévus

Le procès-verbal de l'assemblée du 3 décembre 2025 sera déposé publiquement durant 20 jours chez la secrétaire Sophie Juillerat (+41 78 876 08 71) à Souboz du 6 au 26 janvier 2026. Les ayants droits au vote peuvent former opposition auprès du conseil de paroisse.

Sornetan, le 7 octobre 2025

Le conseil de paroisse

Votations fédérales du 30 novembre 2025

Le Conseil communal a désigné le bureau de vote comme suit:

Président: Pasche Willy

Membres: Beetschen Gerritsen Monika, Keller Léo, Fleury Frédéric, Rohrbach Sandra

Suppléants: Mollard Noah, Steiner Sabine, Unkauf Joël, Schär Anne

Souboz, le 29 octobre 2025

Conseil communal

Mise au concours - Concierge pour le bâtiment scolaire à Châtelat

poste accessoire d'environ 6-8 heures par semaine avec les grands nettoyages en été

Tâches: Conciergerie de l'école primaire à Châtelat selon le cahier des charges

Exigences: Facilité de contact, disponibilité, sens des responsabilités, flexibilité.

Profil: Disponibilité à travailler en dehors des heures d'école.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2026 ou à convenir.

Renseignements: Emanuel Amstutz, conseiller communal responsable des écoles, e.amstutz@petit-val.ch

Préférence sera donnée à une personne domiciliée dans la commune.

Les postulations accompagnées des documents usuels sont à adresser **jusqu'au 15 novembre 2025** à la Commune mixte de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, avec la mention « Postulation » ou par e-mail à admin@petit-val.ch.

Souboz, le 29 octobre 2025

Conseil communal

Assemblée communale le 1^{er} décembre 2025 à 20h à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour:

1. a) Abroger le règlement de jouissance des biens de la Bourgeoisie de Souboz du 26 mai 1914 avec modifications du 27 janvier 1940.
- b) Approuver le règlement sur la mise en valeur des biens communaux et bourgeois
2. Budget 2026:
 - a) fixer la quotité, la taxe immobilière, la taxe de ramassage des ordures, la taxe de séjour, la taxe des chiens;
 - b) adopter le budget 2026.
3. Informations du Conseil communal.
4. Divers.

Dépôt public

Les deux règlements sous chiffre 1) et le budget 2026 sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture. Ils sont également disponibles sur le site internet www.petit-val.ch.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée et contre un acte législatif communal.

Souboz, le 29 octobre 2025

Conseil communal

Fenêtres de l'Avent

Pour perpétuer la tradition, la Commission sport, culture, loisirs et tourisme souhaite organiser les fenêtres de l'Avent qui auront lieu cette année les vendredis 5, 12 et 19 décembre 2025. Elle est à la recherche de bénévoles motivés à organiser la **fenêtre du 5 décembre.**

Les personnes intéressées peuvent s'annoncer auprès de Mme Irène Liechti au 078 896 26 38 ou par courriel à i.liechti@petit-val.ch jusqu'au 12 novembre 2025.

La Commission remercie d'ores et déjà les personnes qui s'annonceront.

Souboz, le 29 octobre 2025

Conseil communal



Reconvilier

04.0302.0205 - eBau 2025-7707

Avis de construction

Requérant: Voiblet Francis, Prés de la Montagne 48, 2732 Loveresse

Auteur du projet: Inter-Espace SA, Verrerie 59, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2008, Au Creux 48, 2732 Reconvilier

Projet: Construction agricole

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: Agricole

Dérogation: Art. 24 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

Publication: dès le 29 octobre 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 27 octobre 2025

Administration des constructions

04.0302.0208 - eBau 2025-15171

Avis de construction

Requérant: Läderarch Walter, Les Molez 10, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: KEG GmbH, Brühlmattweg 5, 4107 Ettingen

Emplacement: Parcelle N° 1305, Les Molez 10, 2732 Reconvilier

Projet: Construction agricole

Dimensions: Selon plans déposés

Construction: Selon plans déposés

Zone: H2

Publication: dès le 29 octobre 2025, pour 30 jours

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement ou sur le lien suivant: www.reconvilier.ch/depots-publics.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Reconvilier, le 27 octobre 2025

Administration des constructions

Votations communales par les urnes du dimanche 30 novembre 2025

En raison de la volonté des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, engagées dans un processus de fusion, de solliciter les ayants droit au vote par les urnes et que la Préfecture a donné son accord à cette requête, les Autorités ont décidé de profiter des votations populaires du 30 novembre 2025 pour soumettre à la population les objets suivants:

1. Acceptez-vous la fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules
2. Voter un crédit d'engagement de CHF 1'200'000.00 pour la réfection des conduites et canalisations de la route de Saules

Information - Le règlement de fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, le règlement concernant les élections et les votations aux

urnes pour la commune mixte de Clairval, le règlement d'organisation (RO) pour la commune mixte de Clairval et le contrat de fusion pour « Commune mixte de Loveresse - Commune municipale de Reconvilier - Commune mixte de Saules », sont déposés publiquement au secrétariat municipal durant les 30 jours qui précèdent la votation.

Remarque - Tout ayant droit au vote en matière municipale peut se procurer gratuitement, aux guichets de l'administration municipale, un exemplaire détaillé des documents. Ils peuvent également être consultés sur le site internet de la Municipalité www.reconvilier.ch

Recours - Ces votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21) auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA). Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux art. 32 ss LPJA, il contiendra les conclusions et les motifs; les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Reconvilier, le 27 octobre 2025

Le Conseil municipal

Assemblée de la Commune bourgeoise

Mardi 2 décembre 2025 à 19 h 30
à la salle de bourgeoisie

Ordre du jour

1. Lecture pour information du procès-verbal de l'assemblée du 18 juin 2025
 2. Présentation et approbation du budget 2026
 3. Nomination du fiduciaire
 4. Rapport du président
 5. Divers
- Dépôt du procès-verbal: le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 2 décembre 2025 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 14 janvier 2026, au local de bourgeoisie où il pourra être consulté sur rendez-vous. Durant cette période, les ayants-droits pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.
- Reconvilier, le 20 octobre 2025

Saicourt

Votation fédérale du 30 novembre 2025

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: M^{me} Benmahmoud Chantal, Le Fuet

Secrétaire: M^{me} Paroz Patricia, Saicourt

Membres: M^{me} Berger Eloïse, Bellelay
M^{me} Boillat Martine, Bellelay
M. Bonnet Igor, Le Fuet
M^{me} Boss Aline, Bellelay

Suppléants: M. Boss Frédéric, Saicourt
M. Bounazou Fadi, Le Fuet

Le Fuet, le 23 octobre 2025

Conseil municipal

Informations communales

Doyen de la commune

Le Conseil municipal félicite M. Louis Moser du Fuet qui fêtera ses 96 ans le 31 octobre prochain.

Fermeture du bureau municipal

Pour cause de formation, le bureau municipal sera fermé le mercredi 5 novembre 2025.

Le Fuet, le 29 octobre 2025

Conseil municipal

Saules

Bureau de vote du 30 novembre 2025

Le conseil communal a arrêté comme suit la composition du bureau de vote du 30 novembre 2025:

Président: Stéphane Lüdi

Membres: Emilie Schmutz et Elie Grosjean

Suppléante: Wendy Reusser

Saules, le 20 octobre 2025

Conseil communal

Votations communales par les urnes du dimanche 30 novembre 2025

En raison de la volonté des communes de Loveresse, Reconvilier et Saule, engagées dans un processus de fusion, de solliciter les ayants droit au vote par les urnes et du fait que la Préfecture a donné son accord à cette requête, les Autorités ont décidé de profiter des votations populaires du 30 novembre 2025 pour soumettre à la population l'objet suivant:

Acceptez-vous la fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules

Information - Le règlement de fusion des communes de Loveresse, Reconvilier et Saules, le règlement concernant les élections et les votations aux urnes pour la commune mixte de Clairval, le règlement d'organisation (RO) pour la commune mixte de Clairval et le contrat de fusion pour « Commune mixte de Loveresse - Commune municipale de Reconvilier - Commune mixte de Saules », sont déposés publiquement au secrétariat communal durant les 30 jours qui précèdent la votation.

Remarque - Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, aux guichets de l'administration communale, un exemplaire détaillé des documents. Ces derniers peuvent également être consultés sur le site internet de la Commune www.saules-be.ch

Recours - Ces votations sont soumises au droit de recours défini par les arts 60 et suivants de la Loi sur la procédure et la juridiction administrative (LPJA; RSB 155.21). En matière de votations, le recours doit être formé dans les 30 jours à compter du scrutin (art. 67a, al. 2 LPJA) auprès de la Préfète du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary. Le recours sera produit par écrit, en deux exemplaires, et conformément aux art. 32 ss LPJA. Il contiendra les conclusions et les motifs. Les éventuels moyens de preuve y seront joints.

Saules, le 27 octobre 2025

Conseil communal

Seehof

Einladung zur Gemeindeversammlung

Samstag 29. November 2025, um 13.30 Uhr

Traktanden:

1. Protokoll der letzten Versammlung (Juni 2025)
2. Budget 2026

3. Bericht der Aufsichtsbehörde für den Datenschutz
4. Budget 2026 des Schulverband Grand Val - Entscheidung
5. Änderung der Organisationreglement des erweiterten Schulverbands Grand Val, Art. 10 bezüglich der Zusammensetzung der Schulkommission - Entscheidung
6. Besprechung und Genehmigung der Regelung zur Tagesschule der erweiterten Schulverband Grand Val - Entscheidung
7. Verpflichtungskredit des erweiterten Schulverbands Grand Val in Höhe von CHF 180'000 für die Ausstattung (Mobiliar und Material) der neuen Klassenzimmer und eines Biologieraums für den erweiterten Schulverband Grand Val - Entscheidung
8. Budget 2026 des erweiterten Schulverbands Grand Val - Entscheidung
9. Besprechung und Abstimmung über die Verpflichtungskredite des erweiterte Schulverbands Grand Val für verschiedene periodische Ausgaben, die für den Betrieb der erweiterten Schulverband Grand Val erforderlich sind - Entscheidung
10. Abfallgebühr - Änderung
11. Verschiedenes

Das Protokoll, das Budget 2026 und alles sowie alle Unterlagen, die die Schule betreffen, liegen im Gemeindebüro von 29. Oktober 2025 bis 29. November 2025 zur Einsichtnahme vor.

Bezüglich der Änderung der OR des Schulverband muss eine eventuelle Beschwerde bei der AGR eingereicht werden.

Seehof, den 29. Oktober 2025

Der Gemeinderat Seehof



Avis de construction

Requérants: Jocelyne Steiner, Sacha Romy, Marie-Jeanne Romy, Communauté héréditaire de M. Jean- Paul Romy, Rue Principale 37, 2736 Sorvilier

Projet: Remplacement du chauffage électrique existant par une pompe à chaleur air/eau extérieure

Emplacement: Parcelle N° 142, au lieu-dit « Rue Principale 37 »

Dimensions: Selon les plans déposés

Construction: Selon les plans déposés

Zone: M2

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 21 novembre 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Sorvilier, le 22 octobre 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement: parcelles N°s 967, 1032 et 1097, au lieu-dit: « Prés des Colons », commune de Sorvilier.

Projet: tirage d'un nouveau câble électrique depuis la parcelle N° 1032 (avec création d'une nouvelle chambre sur PE existant) jusqu'à la parcelle 1097

pour le branchement d'une benne à verre électrique avec broyage et ajout d'un candélabre.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: ZPO « Prés des Colons », route communale et zone A.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérégation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 octobre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Bureau de vote du 30 novembre 2025

Le bureau de vote pour le scrutin du 30 novembre 2025 est nommé comme suit:

Président:	M. Joël Bouchat
Secrétaire:	M ^{me} Nelly Burkhalter
Membres:	M ^{me} Angie Beruwalage M. Stefano D'Ignazio
Suppléants:	M. Jérôme Kummer M ^{me} Doris Boillat

Sorvilier, le 29 octobre 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Interplakat AG, Ammannstrasse 3, 3074 Muri bei Bern.

Projet: installation d'un panneau de réclame, non éclairé, en façade nord du bâtiment Grand-Rue 43 sis sur la parcelle N° 71 en zone mixte 4.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 29 octobre 2025

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: Cab Consultim Sàrl, Grand-Rue 14, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: BimProcess.ch Sàrl, Rue du 23 Juin 20a, 2822 Courroux.

Projet: construction d'un immeuble en PPE de trois appartements avec garage et pompe à chaleur intérieure sur la parcelle N° 1573 au Chemin du Grand'Clos en zone d'habitation H2 « dense ».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 novembre 2025 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit,

faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 22 octobre 2025

Le chef des travaux publics

Assemblée municipale: lundi 8 décembre 2025 à 20h15 - Salle communale

Les citoyennes et citoyens ayant le droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale.

Ordre du jour

1. Présentation et approbation du budget 2026
2. Abrogation du règlement de la Bibliothèque
3. Présentation du travail participatif: Agenda 2040: Tavannes. « Une commune vivante et innovante »
4. Rapport de la commission de gestion
5. Divers

Dépôt public et documents en consultations

30 jours avant l'Assemblée municipale, le budget 2026 (point 1) peut être consulté auprès de l'administration municipale durant les horaires d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.tavannes.ch.

Voies de recours

Dans les 30 jours suivant l'Assemblée municipale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'Assemblée et contre un acte législatif communal.

Publication et validation du procès-verbal

Au plus tard 14 jours après l'Assemblée municipale, le procès-verbal est déposé publiquement à l'administration municipale où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du guichet, et ce durant 30 jours. Durant ce dépôt public, une opposition au procès-verbal peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes.

Tavannes, le 23 octobre 2025

Le Conseil municipal

Bouger en famille - la salle de gymnastique de Tavannes ouverte les deux premiers dimanches de chaque mois

Dès le mois de novembre et jusqu'au mois de mars 2025, la commission Vie locale de Tavannes offre aux familles avec des enfants de 1 à 8 ans l'opportunité de bouger, de se dépenser et d'interagir ensemble. Des parcours et des espaces de jeux sont prévus pour les tout-petits ainsi que pour les plus grands.

Cet événement est conçu pour favoriser l'interaction et l'activité physique en famille. Des parcours et des espaces de jeux adaptés seront disponibles pour les tout-petits comme pour les plus grands, garantissant une expérience enrichissante pour tous.

Les séances se dérouleront de 9h30 à 12h, les dimanches suivants:

- 2 & 9 novembre 2025
- 7 & 14 décembre 2025
- 11 janvier 2026
- 1 & 8 février 2026
- 1 & 8 mars 2026

Nous encourageons tous les participants à venir avec des vêtements confortables et des chaussettes antidérapantes (ou chaussures de gymnastique) pour garantir sécurité et confort durant l'activité. Pour des raisons de sécurité, le nombre maximal d'enfants admis sera déterminé par les responsables sur place. Il est important de noter que l'assurance est à la charge des participantes et participants.

Nous espérons vous voir nombreuses et nombreux durant ces prochains dimanches et espérons que cette activité plaira à un maximum d'entre vous!

Lieu et contact: salle de gymnastique de Tavannes, rue des Sources, 2710 Tavannes / M. Jérémie Bohnenblust, 078 603 76 83

Tavannes, le 20 octobre 2025

Commission Vie Locale

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines votations fédérales et les élections communales du 30 novembre 2025, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Président: Vorpe Fabien

Secrétaire: Saladin Nadine

Membres:

- Saladin Nadine
- Matthey-Claudet Camille
- Maury Christelle
- Meier Olivier
- Meli Zoé
- Mercier Manuel
- Mérillat Jean-Michel
- Meyer Adrien

Suppléants:

- Meyerhans Elodie
- Meylan Olivier

Tavannes, le 24.10.2025

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arseaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement: parcelle N° 79, au lieu-dit: « La Gérine 5 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet: demande après coup pour le remplacement d'antennes adaptatives sur mât existant avec facteur de correction pour les technologies 3G, 4G et 5G pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / MAOU.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Ab2 « Gérine I ».

Dérogation: art. 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 octobre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Swiccom (Suisse) SA, Route des Arseaux 41, 1700 Fribourg.

Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümligen.

Emplacement: parcelle N° 1148, au lieu-dit: « Nomlieutant 1 - Schaublin Machine SA », Bévilard, commune de Valbirse.

Projet: construction d'une nouvelle installation de communication mobile sur le toit du bâtiment pour le compte de Swisscom (Suisse) SA (VBEB) avec mât, systèmes techniques et nouvelles antennes pour les technologies 4G et 5G.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: Aa2.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 28 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 29 octobre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Modification du projet publié pendant la période du 25 juin au 25 juillet 2025: **nouvel emplacement des Velux sur le pan Sud et nouveaux Velux en toiture Nord et Est**

Requérants/maître d'ouvrage/auteur du projet: AMI Int. Sàrl.Moutier, Rue Industrielle 16A/Widex SA, 2740 Moutier

Adresse du projet: BF 327, Rue Principale 19, 2735 Bévilard

Description du projet: Projet d'aménagement d'un appartement dans les combles existants de 200m2 environ, avec pose de 6 velux en toiture (5 au Sud et 1 au Nord) et création d'une loggia au Nord, installation de deux sorties ventilation en toiture. **Modifications: pose de 3 Velux doubles en toiture Sud, ajout d'un Velux double en toiture Nord et un Velux en toiture Est**

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: Centre C

Dérogation: art. 414 RCC (alignement des Velux)

Dépôt public: du 29 octobre au 28 novembre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Seules les modifications peuvent faire l'objet d'oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévilard, le 24 octobre 2025

Commune mixte de Valbirse

Fermeture temporaire de la charrière et des sentiers de Malleray à Moron

La charrière reliant Malleray à Moron ainsi que les sentiers pédestres du secteur seront fermés

du 3 au 21 novembre 2025 en raison de travaux de bûcheronnage. Ces fermetures auront lieu en semaine, de 7h à 17h, mais les accès seront rétablis la nuit et pendant les week-ends. Une carte des chemins fermés est disponible sur le site internet de la commune, sous Actualités.

Pendant cette période, l'accès en véhicule sera possible via une déviation par le village de Champoz.

Les autorités remercient d'avance les randonneurs et les résidents pour leur compréhension.

Bévilard, le 21 octobre 2025

Commune mixte de Valbirse

Bureau de vote pour les votations fédérales du 30 novembre 2025

Président: M. Ismaël Mohni

Vice-présidente: M^{me} Joëlle Braun-Monnerat

Secrétaires: M^{me} Laetitia Neukomm

M^{me} Laurence Bratschi

Membres:

M^{me} Myriam Chapatte – 2735 Malleray

M^{me} Jennifer Chatelain - 2735 Bévilard

M^{me} Léa Dietrich - 2735 Malleray

M. Jordan Couche - 27335 Malleray

Suppléants:

M. Loïc Diaz - 2735 Malleray

M^{me} Nora Dokmak – 2733 Pontenet

M^{me} Elodie Doriot - 2735 Bévilard

Bévilard, le 24.10.2025

Commune mixte de Valbirse

Infos communales

De nouveaux lampadaires à Malleray

Dans le cadre du programme cantonal de modernisation de l'éclairage public le long des routes cantonales, l'Office des ponts et chaussées poursuit le remplacement progressif des anciens luminaires à vapeur de sodium par des éclairages LED, plus économes en énergie.

À Malleray, ce sont 35 luminaires situés le long de la route cantonale qui seront remplacés. Afin d'éviter d'importants surcoûts pour la commune liés à la forme des actuels lampadaires, le Conseil communal a décidé de procéder à leur remplacement complet, en optant pour un modèle conforme aux standards cantonaux.

Ce choix permet de réduire la part financière à la charge de la commune. Celle-ci s'élèvera à CHF 23'000 (y compris adaptations nécessaires pour la pose des drapeaux et décorations de Noël), contre CHF 71'000 si les anciens mâts avaient été conservés et adaptés pour du LED.

Les nouveaux luminaires, identiques à ceux déjà installés à Bévilard, offriront également la possibilité de régler l'intensité lumineuse, contribuant ainsi à une meilleure gestion de l'énergie.

Les travaux de renouvellement seront réalisés durant le mois de novembre.

Vice-mairie 2026

Lors de sa séance du 23 octobre, le Conseil communal a nommé Madame Joëlle Braun Monnerat en qualité de vice-maire pour l'année prochaine.

Fermeture temporaire de la charrière et des sentiers de Malleray à Moron

La charrière reliant Malleray à Moron, ainsi que les sentiers pédestres du secteur, seront fermés du 3 au 21 novembre 2025 en raison de travaux de bûcheronnage. Ces fermetures auront lieu en semaine, de 7h à 17h, mais les accès seront

rétablis la nuit et pendant les week-ends. Une carte des chemins fermés est disponible sur le site internet de la commune, sous «Actualités».

Pendant cette période, l'accès en véhicule sera possible via une déviation par le village de Champoz.

Les autorités remercient d'avance les randonneurs et les résidents pour leur compréhension.

Bévilard, le 27 octobre 2025

Commune mixte de Valbirse

Divers

Appel aux héritiers Jacqueline Sophie Boillat

Défunt: Jacqueline Sophie Boillat

Lieu d'origine: Loveresse

Nationalité: Suisse

Date de naissance: 11.06.1965

Date de décès: 28.07.2025

Dernier domicile connu 2732 Reconvilier

Appel aux héritiers:

Indications sur les personnes appelées:

Les héritiers de la défunte ne sont pas tous connus.

Remarques juridiques:

Les personnes appelées sont invitées à s'annoncer au point de contact dans le délai indiqué.

Il importe ce faisant qu'ils présentent les documents attestant de leur qualité d'héritier, faute de quoi ils ne pourront être pris en considération dans la succession. Publication selon les art. 555 et 558, al. 2, CC.

Délai: 12 mois

Point de contact:

Etude de notaires Boris Hunsperger
c/o Lisa Langel - Muñoz
Grand-Rue 20
2732 Reconvilier
Reconvilier, le 27 octobre 2025

Paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier
Assemblée de paroisse

Invitation à l'assemblée de la paroisse catholique de Tavannes/Reconvilier le jeudi 4 décembre 2025 à la salle de paroisse de Tavannes à 18 h 30.

- Ordre du jour:
1. Lecture du PV de l'assemblée du 19 juin 2025
 2. Budget et quotité d'impôts
 3. Nomination de la fiduciaire pour la vérification des comptes
 5. Informations sur les travaux
 6. Informations sur la vie de la paroisse
 7. Divers

Le conseil de paroisse

Pour publication dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

SEME - Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux de Moutier et environs

Assemblée des délégués

Jeudi 20 novembre 2025 à 20 h 15
Restaurant l'Etrier d'argent à Corcelles

- Ordre du jour:
1. Salutations, liste des présences et nomination d'un/e scrutateur/trice
 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 23 octobre 2025

3. Communications
4. Acceptation du budget 2026
5. Planification financière 2025-2030
6. Divers et imprévu

Roches, le 27 octobre 2025
Le Président, Francis Freudiger

Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs (SEME)

Dans sa séance du 23 octobre 2025, l'assemblée des délégués du syndicat a modifié les dispositions suivantes de son Règlement d'organisation (RO), qui ont désormais la teneur suivante:

Nom, siège

Article premier ¹ Un syndicat de communes au sens de la loi cantonale sur les communes existe sous la désignation «Syndicat intercommunal pour l'épuration des eaux usées de Moutier et environs», ci-dessous «SEME». Dès le 1^{er} janvier 2026, la commune de Moutier sera transférée à la République et canton du Jura. Au-delà de cette date et pour l'avenir, toutes les communes affiliées au SEME ainsi que la commune de Moutier expriment leur volonté de poursuivre ensemble le but du SEME tel que défini à l'article 2 du présent Règlement d'organisation. La commune de Moutier demeure ainsi une commune affiliée au SEME avec tous les droits et obligations en découlant.

² Le SEME a son siège à Roches.

³ Abrogé.

Forme des communications

Art. 6 ¹ (...)

² Les communications au public se font dans les organes de publication officiels des communes affiliées, sous réserve d'une publication supplémentaire à insérer dans le Journal officiel de la République et canton du Jura.

³ (...)

Publication

Art. 36 ¹ La Commission du SEME publie une fois dans les organes de publication officiels des communes affiliées les arrêtés au sens de l'article 35 1^{er} alinéa.

² (...)

Juridiction

Surveillance et droit applicable

Art. 77a ¹ Le SEME est soumis au droit bernois.

Litiges

Art. 77b ¹ Les litiges entre les membres du syndicat et le syndicat, ainsi qu'entre les membres du syndicat concernant les dispositions du présent Règlement d'organisation et ses dispositions d'exécution sont soumis aux autorités de justice administrative compétentes du canton de Berne.

Droit supplétif

Art. 77c ¹ La législation bernoise est applicable dans la mesure où le présent Règlement d'organisation et ses dispositions d'exécution ne trouvent pas application.

Information

Art. 77d ¹ Le Délégué aux affaires communales de la République et canton du Jura sera informé de toutes modifications du présent règlement d'organisation.

Voie de recours

Ces modifications du RO du SEME peuvent faire l'objet d'un recours à adresser par écrit, dans les 30 jours dès la publication, à l'Office des eaux et des déchets du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3013 Berne

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

Validation
de vos avis
sur la
plateforme:
lundi 14 h

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55 / 079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).